Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D16-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :
M. DOLO Jean-Noël à M. JEGOUX Christian
Mme LEVINÉ Christelle à M. GUILLEMET Jacques

nombre de conseillers en exercice	**24**
nombre de présents	16
nombre d'absents	8
nombre de votants	18
procurations	2
Quorum	**13**

Absents :
Mme BELLEC Aurélie
M. FRANCOIS Patrice
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
Mme PERRON Delphine
Mme RIO Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D16 - Cession des parcelles AA 250 et AA 485 rue du Colérieu à Naizin

Vu l'avis des domaines du 12 février 2026,

M. LEPINAY a sollicité la commune afin d'acquérir les parcelles AA 250 et AA 485 situées sur le côté de sa propriété rue du Colérieu à Naizin pour réaliser un garage.

Les parcelles à céder seraient d'environ 40m² pour la parcelle AA 250 et 3m² pour la parcelle AA 485. Les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur, la surface exacte sera confirmée par celui-ci. Il sera proposé un tarif de 10€/m². L'avis des domaines du 12 février 2026 préconise un tarif de 16,75€/m².

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D16-DE

M. le Maire relève que le terrain n'est pas aménageable, il ne peut être comparé à du terrain constructible.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la cession des parcelles AA 250 et AA 485 d'une superficie totale d'environ 43 m² situées rue du Colérieu à Naizin à M. LEPINAY (le bornage réalisé confirmera la superficie exacte) ;
- De valider le prix proposé de 10€/m² ;
- Que les frais de bornage ainsi que les frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 13/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)